

CGV RETRAITE CRÉATIVE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Retraite Créative pour Photographes et Vidéastes

Dernière mise à jour : 16/01/2025

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent la vente des prestations proposées dans le cadre de la Retraite Créative pour Photographes et Vidéastes

ARTICLE 2 : ORGANISATEUR

La Retraite est organisée par Eva MARTINEZ Photographe , dont le siège se situe au 1 bis rue du Béarn 31700 MONDONVILLE, SIRET : 789 718 970 00021 .

Contact : evamartinez.photographe@gmail.com

ARTICLE 3 : LES PRESTATIONS COMPRENNENT

La Retraite

- Hébergement en chambres partagées non mixtes. 2 nuits comprises.
- Repas inclus : petit déjeuner, collations du matin, repas du midi, collation de l'après midi.
- Les transports entre les différents lieux de shooting.

Ne sont pas inclus :

- Les billets d'avion.
- Les frais de transport jusqu'au lieu de la Retraite, qui sont entièrement à la charge des participants pour l'arrivée et le départ.
- Les repas du soir.

ARTICLE 4 : REGLEMENT

4.1 Acompte et paiement

- L'inscription est confirmée à réception du formulaire d'inscription complété et du paiement d'un acompte de 500 € .
- Le solde total de la Retraite devra être réglé au plus tard un mois avant le début de l'événement .

4.2 Paiement en trois fois

- Les participants peuvent opter pour un paiement en 3 fois, selon les modalités suivantes :
 - 500 € d'acompte , à l'inscription
 - 3 paiements de 400 € chacun , à MOIS + 1, MOIS +2, MOIS +3
- Le dernier paiement devra être réalisé au plus tard un mois avant le début de la Retraite .
- En cas de non-respect du paiement l'inscription sera tout simplement annulée et les versements ne seront pas remboursés.

CGV RETRAITE CRÉATIVE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 5 - MODALITES D'ANNULATION

6.1 Annulation par le participant

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation par le participant, quelle qu'en soit la raison (y compris le cas de force majeure)

6.2 Annulation par l'organisateur

- En cas d'annulation par l'organisateur, l'intégralité des sommes perçues sera retournée aux participants sous un délai de 30 jours.

ARTICLE 6 - TRANSPORT

- Le transport jusqu'au lieu de la Retraite est à la charge exclusive des participants. un ramassage sera mis en place afin d'aider les participants. Néanmoins si un des participants ne s'est pas rendu au point de rassemblement à l'heure il devra rejoindre le logement par ses propres moyens.
- Les transports entre les différents lieux de shooting sont totalement pris en charge pendant les 2 jours.
- Le participant est seul responsable de l'organisation et du financement de son transport aérien pour se rendre à l'événement. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'annulation de vol, de retard, ou si le participant rate son vol pour quelque raison que ce soit.

En cas de problème lié au transport aérien (annulation, modification, retard, surbooking, etc.), l'organisateur ne pourra être tenu responsable des conséquences que cela pourrait entraîner sur la participation de l'intéressé à l'événement, ni des frais supplémentaires occasionnés. Le participant devra contacter directement la compagnie aérienne concernée pour toute réclamation ou solution.

L'organisateur recommande au participant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir son arrivée à l'événement dans les délais souhaités, y compris la souscription à une assurance couvrant les risques liés au transport aérien.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée à l'organisateur dans le cas où un vol ne permettrait pas au participant d'arriver à temps ou en cas d'impossibilité de participer en raison d'un problème de transport aérien.

ARTICLE 7- EQUIPEMENTS

- Les participants s'engagent à prendre connaissance des informations qui seront fournies et à s'équiper correctement pour cette retraite afin de ne pas subir les conditions météorologiques.
- L'organisateur ne pourra pas être tenu pour responsable si le participant n'est pas équipé pour suivre le groupe.
- L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas de panne, de vol ou de perte de matériel du participant. Le participant est seul responsable de son matériel.

CGV RETRAITE CRÉATIVE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE EN CAS DE BLESSURE PHYSIQUE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de blessure physique survenant avant, pendant ou après l'événement, quelle qu'en soit la nature. En participant à l'événement, le participant reconnaît expressément accepter les risques associés à sa participation. Il est de sa seule responsabilité de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir sa sécurité et son bien-être.

En cas de blessure, le participant devra prendre en charge toutes les démarches nécessaires (soins médicaux, transport, assistance, etc.) à ses frais. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des coûts ou des conséquences liées à un incident ou accident qui pourrait survenir durant l'événement. Le participant est vivement encouragé à vérifier sa condition physique avant de participer et à souscrire à une assurance couvrant les risques d'accident et de blessure. Toute intervention de l'organisateur se limitera à la fourniture d'une assistance immédiate en cas d'urgence, sans engagement de sa part quant aux suites ou à la prise en charge médicale.

L'organisateur se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 9

Pour toute question relative aux présentes CGV ou à la Retraite, vous pouvez contacter l'organisateur à : evamartinez.photographe@gmail.com